

DÉPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

Délibération n°

N°37CD/05/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
DE DIRECTION

SÉANCE DU 12 MAI 2026

OBJET : DÉCISION RELATIVE À L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'IMPRESSION DES ÉDITIONS DE
L'OFFICE DE TOURISME (OT).

L'an deux mille VINGT-SIX, 12 mai à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au siège de l'office de tourisme, rue du château, à Vireux-Wallerand sous la Présidence de Monsieur Pascal GILLAUD.

Membres en exercice : 12
Membres présents : 10
Suffrages exprimés : 10
N'ayant pas pris part au vote : 0

Convocation faite le : 30 avril 2026

Etaient présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Isabelle COQUET, Evelyne DEVOUGE-AUDART, Jennifer PECHEUX, Messieurs Dominique BERNIER, Slimane CHIBANE, Olivier DIEUDONNE, Pascal GILLAUD, Maël PION et Michaël WALTER.

Étaient excusé(e)s :

Mesdames Marion JACQUEMIN et Carole ARIBI.

Secrétaire de séance :

Madame Isabelle BODART.

Objet : Décision relative à l'attribution du marché d'impression des éditions de l'Office de Tourisme (OT).	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°37CD/05/2026
		Date : 12 MAI 2026

Par délibération n°31CD/03/2026, le Comité de Direction a approuvé le lancement d'une procédure adaptée sous la forme d'un accord-cadre portant sur les travaux d'impression des supports de communication de l'Office de Tourisme Communautaire.

Le montant maximum annuel du marché avait été fixé à 15 000 € HT. Celui-ci était décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : impression des cartes de la voie verte ;
- Lot n°2 : impression de documents de communication (flyers, affiches, brochures touristiques et cartes de visite).

À l'issue de la consultation, trois offres ont été réceptionnées.

Après analyse des candidatures et des offres, il est proposé au Comité de Direction :

- d'attribuer le lot n°1 ;
- de déclarer sans suite le lot n°2 pour motif d'intérêt général.

En effet, la procédure relative au lot n°2 avait été engagée afin de répondre aux besoins de début de saison, sur la base des prestations commandées lors des exercices précédents. Toutefois, l'arrivée de la nouvelle directrice ainsi que l'installation du nouveau comité de direction conduisent à envisager une redéfinition des besoins en matière de communication, notamment dans le cadre de l'élaboration prochaine d'une nouvelle stratégie de communication.

Par ailleurs, des réflexions de mutualisation et de synergies avec la SPL doivent être engagées pour les années à venir. Dans ce contexte, un engagement contractuel d'une durée de trois ans apparaît prématuré pour ce lot.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCLARE la procédure relative au lot n°1 « Impression des cartes touristiques voie verte » fructueuse ;

ATTRIBUE le marché du lot n°1 à l'entreprise APG, conformément au bordereau des prix unitaires (BPU) et au détail quantitatif estimatif (DQE) joints à son offre, avec retenue de la variante suivante : DQE : 1 710 € HT - papier couché recyclé FSC 130 g ;

PRÉCISE que la carte voie verte constitue un document pérenne, diffusé et échangé avec les partenaires, ne nécessitant pas de modifications substantielles ;

DONNE DÉLÉGATION à la Directrice pour signer l'ensemble des documents afférents à cette décision ;

DÉCLARE SANS SUITE, pour motif d'intérêt général, la procédure relative au lot n°2 « Impression de documents : flyers, affiches, brochures touristiques et cartes de visite » ;

AUTORISE la Directrice à procéder aux commandes nécessaires jusqu'à la fin de l'année 2026, dans le respect des seuils applicables aux procédures de commande publique et des obligations de publicité ;

DONNE DÉLÉGATION à la Directrice pour signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

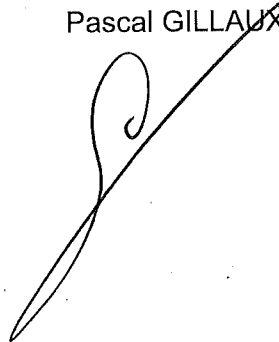
*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an
susdits et ont signé les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme Ardenne rives de Meuse.

Pascal GILLAUX.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a long, sweeping horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Transmis au représentant de l'État le :

Affiché le :

